

Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay
Séance plénière du 8 octobre 2024
Délibération n° CA-2024-041

Objet : Désignation des membres du Comité d'éthique et d'intégrité scientifique « POLETHIS » de l'Université Paris-Saclay.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay réuni en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment les articles 14 et 42 des statuts ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Saclay, notamment son article 14 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

Le comité d'éthique et d'intégrité scientifique POLETHIS de l'Université Paris-Saclay est composé de quinze membres nommés par le Président de l'Université Paris-Saclay, à savoir :

- le référent intégrité scientifique (RIS) de l'Université ;
- le référent déontologue de l'Université ;
- le président du Comité d'éthique en recherche (CER) de l'Université ;
- le Directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) de l'Université ;
- trois membres proposés par le Conseil académique (CAC) et choisis en son sein dont un doctorant ;
- deux membres proposés par le Conseil d'administration et choisis en son sein ;
- un membre proposé par le Conseil de la politique doctorale et choisi en son sein ;
- cinq membres choisis directement parmi les agents des composantes, des établissements-composantes, des universités membres-associées et des organismes nationaux de recherche.

Le mandat des membres du Comité dont la durée est en principe fixée à 4 ans prend fin en même temps que le mandat du Président de l'Université. Il convient donc de procéder au renouvellement des membres du Comité POLETHIS.

La présente délibération a pour objet de proposer au Président de l'Université la désignation des deux membres issus du Conseil d'administration.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Approuve la proposition de désignation en qualité de membres du Comité d'éthique et d'intégrité scientifique POLETHIS, des deux personnalités du Conseil d'administration suivantes :

Noms	Prénoms
POPA	Iuliana
MORIN-DELERM	Sophie

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	37
Membres présents ou représentés :	31
Abstentions :	1
Contre :	0
Pour :	30

Visa du Président

